

# INFO'VILLAGE

Les Nouvelles de Gondreville

Avril 2023

## Le mot du maire

Les travaux le long de la RN2 se poursuivent, le conseil a fait le choix de prolonger l'adduction d'eau jusqu'à l'impasse des rosiers afin de sécuriser l'approvisionnement en eau du lotissement.

Si vous avez des soucis de pression ou autre depuis les travaux, venez m'en parler rapidement pendant que l'entreprise est encore sur place.

La remise en état du chantier sera provisoire car nous comptons refaire tous les abords au nord de la route l'an prochain. Un projet est à l'étude au sein du conseil pour cet aménagement, si vous avez des idées, vous pouvez en discuter avec les conseillers. Nous aurons une belle traversée du village, mais pour la garder en état, c'est l'affaire de tous.

Depuis la pose des candélabres, deux ont été endommagés mais personne n'est venu déclarer les dégâts en mairie.

Pas de responsable, donc la remise en état sera à la charge de la commune et donc avec vos impôts, c'est vraiment dommage.

Je vous souhaite un joyeux printemps.

Alain Bizouard

## Animation à la mare

**Samedi 15 avril**

14h - 16h Découverte de la mare et ses habitants

Animation autour de la mare de **GONDREVILLE**

Projet « Les Mares en Hauts-de-France »

Gratuit sur réservation :  
03 23 23 40 77  
contact@adree.fr

<https://www.maresetangs.fr>

L'ADREE et la commune de Gondreville organisent un atelier de découverte de la faune de la mare le samedi 15 avril de 14 à 16h. C'est l'occasion pour les petits, mais aussi pour les grands d'apprendre à reconnaître les petites bêtes de la mare communale. A l'aide d'une épuisette, les enfants pourront attraper batraciens, insectes et autres gastéropodes pour les identifier et ensuite les relâcher.

L'animation est encadrée par des spécialistes des mares de l'ADREE. Pensez à vous inscrire au 03.23.23.40.77 ou par mail [contact@adree.fr](mailto:contact@adree.fr) et surtout à prendre vos bottes.

## Raccordement à la fibre

Vous souhaitez tester votre éligibilité à la fibre optique ? Le SMOTHD, le syndicat de déploiement de la fibre du Conseil Départemental de l'Oise, propose un nouvel outil de test et de demande de raccordement sur son site internet, à l'adresse : <https://www.oisethd-nouvelleprise.fr/> .



## Conseil Municipal du Vendredi 17 mars 2023

La rédaction tient à rappeler que ce texte n'est qu'un résumé non exhaustif de la teneur des débats du Conseil Municipal. Le texte intégral est disponible sur les panneaux d'affichage et en mairie.

### **Approbation du compte administratif 2022 du service de distribution d'eau potable.**

Le Conseil Municipal, après lecture, approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du service public de distribution d'eau potable pour l'année 2022 qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 77 017,10 € et un excédent d'investissement de 84 331,66 €.

### **Approbation du compte de gestion 2022 du service de distribution d'eau potable.**

Après lecture, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'année 2022 semblable en tous points au compte administratif du Maire. Ce compte laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 77 017,10 € ainsi qu'un excédent d'investissement de 84 331,66 €.

### **Transfert du résultat du budget de l'eau vers le budget communal.**

Le transfert de la compétence Eau Potable à la Communauté de Communes du Pays de Valois a été acté par arrêté préfectoral du 13 juillet 2022. La CCPV assume cette compétence à compter du 1er janvier 2023. La CCPV a créé un budget annexe eau potable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 par délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2022. Il convient donc de clôturer le budget annexe eau potable de la commune au 31 décembre 2022.

Les résultats du Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Eau Potable sont les suivants :

- Section de fonctionnement : excédent de 77 017,10 €
- Section d'investissement : excédent de 84 331,66 €

Cette clôture entraîne l'intégration des comptes du budget annexe eau potable au budget principal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la clôture du Budget Annexe eau Potable au 31 décembre 2022, autorise le comptable public à procéder à l'intégration des comptes du Budget Annexe Eau Potable dans le Budget Principal de la commune, précise que les résultats du compte Administratif 2022 du budget annexe Eau Potable sont intégrés au budget principal et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **Transfert des excédents du budget annexe du service de distribution d'eau potable vers le budget communal.**

Le Budget Annexe Eau Potable est clôturé au 31 décembre 2022, clôture entraînant l'intégration des comptes au Budget Principal. Lorsque ce rendement seuil est dépassé les excédents peuvent être transférés en tout ou partie à la CCPV ce qui est le cas de la commune de Gondreville puisque le rendement de réseau tel qu'il figure au Rapport d'Activité du Délégué pour l'année 2021 est de 78,63 %.

Les travaux d'eau potable le long de la RN2 réalisés simultanément à des travaux d'assainissement d'eaux pluviales seront conservés sous maîtrise d'ouvrage de la commune et donc payés par la commune. Le montant total des travaux d'eau potable s'élève à 63 111,60 € (118 551,60 € TTC de travaux et de maîtrise d'œuvre - 48 240 € subventions).

Il est donc proposé de transférer les excédents déduits des montants de l'opération liée aux travaux d'eau potable le long de la RN2 soit :

- Un excédent de fonctionnement de 77 017,10 €
- Un excédent d'investissement de 14 020,06 € (84 331,66 € - 70 311,60 €)

Les excédents transférés pourront notamment financer les travaux de renforcement de réseaux rue de la Houatte.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le transfert des résultats budgétaires de clôture 2022 comme défini ci-dessous : transfert de l'excédent de fonctionnement (77 017,10 €) et transfert de l'excédent d'investissement (14 020,06€)

### **Approbation du compte administratif de la commune pour l'année 2022.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte administratif du Maire pour l'année 2022 qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 481 717,23 € et un excédent d'investissement de 153 543,40€.

### **Approbation du compte de gestion de la commune pour l'année 2022.**

Après lecture, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'année 2022 semblable en tous points au compte administratif du Maire. Ce compte laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 481 717,23 € et un excédent d'investissement de 153 543,40 €.

### **Durée de l'amortissement des subventions d'équipements versées au SEZEO pour l'enfouissement des réseaux basse tension le long de la Route Nationale.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'amortir les subventions d'équipement versées au SEZEO pour l'enfouissement du réseau "basse tension" au budget 2023 de la commune, d'inscrire la somme de 45 821,93 € au compte 681 chapitre 042 en dépenses de fonctionnement et la même somme au compte 2804182 chapitre 040 en recettes d'investissement et dit que cet amortissement se fera en un an.

### **Vote du budget primitif communal de l'année 2023.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget de la commune de l'année 2023 qui s'équilibre, en section de fonctionnement, en dépenses comme en recettes à la somme de 678 253.69 € et qui s'équilibre également, en section d'investissement, en dépenses comme en recettes à la somme de 826 620.06 €.

### **Vote des subventions de fonctionnement versées par la commune aux organismes publics, associations et autres personnes de droit privé pour l'année 2023.**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'inscrire au budget communal 2023 :

Au compte 657348 : Subventions de fonctionnement aux organismes publics : la somme de 60 000 € pour financer la participation aux frais du RPC Lévigren - Gondreville - Ormoy - le -Davien et de la délégation de service public Léo Lagrange, "Accueil périscolaire et restaurant scolaire" et les études et/ou travaux commandés à la Communauté de Communes du Pays de Valois, et autres.

Au compte 65748: Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé, la somme de 1 800 € destinée à l'association "Aux 1001 loisirs" de Lévigren, pour 300 €, et l'association "les Puces en Fête" de Gondreville pour 1 500 €.

### **Vote des principales caractéristiques des dépenses au compte "Fêtes et cérémonies" en 2023.**

M. le Maire liste oralement les dépenses visées par la commune au compte 623 :

- dépenses liées aux cérémonies nationales des 8 mai, 11 novembre et autres
- dépenses liées aux événements festifs communaux - barbecue, apéritif dînatoire de fin d'année, inauguration
- dépenses liées à la communication des événements
- dépenses liées aux cadeaux de Noël des enfants et des aînés

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la liste des dépenses au compte 623 énoncée par M. le Maire et décide que l'ordonnateur pourra mandater ces dépenses au compte 623 dans la limite de 6 000 € en 2023

### **Vote des taux des contributions directes de l'année 2023.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de reconduire les taux des contributions directes de 2022 en 2023, à savoir :

- pour la taxe foncière, le taux de 31.44 %,
- pour la taxe foncière non bâtie, le taux de 22.95 %,
- pour la taxe d'habitation, le taux de 12.30 %.

### **Étude historique à valider.**

M. le Maire dit aux conseillers que la demande d'aide financière auprès de la CCPV s'agissant du projet d'étude historique a été acceptée par le Conseil Communautaire du 15 décembre 2022 et ajoute qu'un fonds de concours de 1 140 € a été attribué à ce projet.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire réaliser l'étude historique portant sur la période du Moyen-âge par la SAS AQUILON et accepte le devis de cette société d'un montant de 3 800 € H.T soit 4 560 € TTC.

### **Gestion des espaces verts pour l'année 2023**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de charger la société EUROJARDINS de continuer à entretenir en 2023 l'ensemble des espaces verts, des trottoirs, des caniveaux et des talus de la commune en respectant le cahier des charges, d'accepter le devis d'un montant de 10 080 € H.T soit

12 096 € émanant de la société EUROJARDINS, de dire que les crédits sont inscrits à l'article 61521 du budget communal 2023 et de charger M. le Maire de régler ces prochaines échéances.

### **Questions diverses :**

- Jérôme Michel souligne une augmentation de la circulation de camions à fort tonnage sur l'ancienne nationale qui traverse le village et sur la petite route entre Vaumoise et Gondreville. Il indique que cette petite route n'est pas dimensionnée pour recevoir de tels véhicules et risque de se dégrader très rapidement.

M. le Maire propose de prendre un arrêté interdisant la traversée du village aux camions, hors desserte locale et bus, mais doit au préalable s'assurer auprès des communes de Lévigren et de Coyole de la possibilité d'installer sur le territoire des panneaux de signalisation indiquant cette interdiction.

- Nicolas Dubois demande à M. le Maire des précisions sur les dégradations commises par les pigeons autour du clocher de l'église afin de pouvoir se renseigner sur la mise en place d'un effaroucheur à ultra-son.



Les analyses de l'eau de Gondreville révèlent une eau de bonne qualité bactériologique mais à teneur en nitrates supérieure à la limite de qualité.

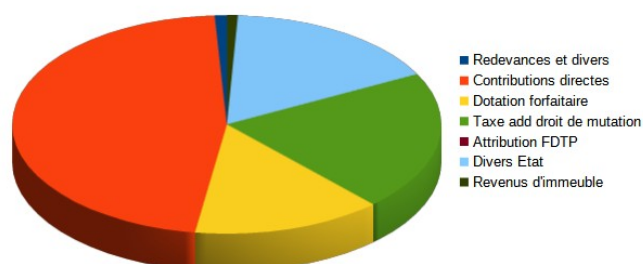
**La consommation d'eau demeure donc déconseillée aux femmes enceintes et aux nourrissons.**

## Compte administratif 2022 de la commune

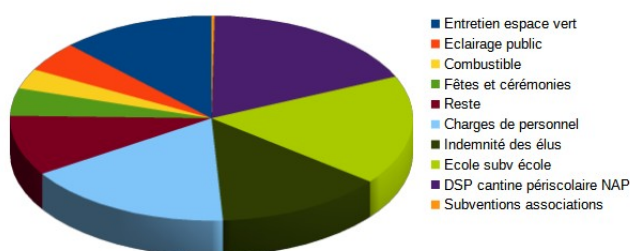
Dépenses de l'exercice 2022		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Charges à caractère générale</b>	<b>34 547,03 €</b>	<b>34 %</b>
Entretien espace vert	12 537,60 €	12 %
Eclairage public	4 790,70 €	5 %
Combustible	3 205,90 €	3 %
Fêtes et cérémonies	4 417,08 €	4 %
Reste	9 595,75 €	9 %
<b>Charges de personnel</b>	<b>17 000,94 €</b>	<b>17 %</b>
<b>Indemnité des élus</b>	<b>13 675,97 €</b>	<b>14 %</b>
<b>Ecole subv école</b>	<b>17 486,09 €</b>	<b>17 %</b>
<b>DSP cantine périscolaire NAP</b>	<b>18 292,78 €</b>	<b>18 %</b>
<b>Subventions associations</b>	<b>250,00 €</b>	<b>0,1 %</b>
<b>Total des dépenses fonctionnement</b>	<b>101 252,81 €</b>	
Excédent de fonctionnement	9 252,65 €	8 %
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>photocopieur</b>	<b>2 940,00 €</b>	
<b>enfouissement et candélabres</b>	<b>86 284,29 €</b>	
<b>PLU</b>	<b>3 383,59 €</b>	
<b>Total des dépenses investissement</b>	<b>92 607,88 €</b>	
Solde d'investissement	-9 083,49 €	
<b>Solde total de l'année</b>	<b>169,16 €</b>	

Recettes de l'exercice 2022		
Redevances et divers	1 020,13 €	1 %
Contributions directes	52 860,00 €	48 %
Dotation forfaitaire	16 250,00 €	15 %
Taxe add droit de mutation	23 403,92 €	21 %
Attribution FDTP	- €	0 %
Divers Etat	18 693,51 €	17 %
Revenus d'immeuble	933,90 €	1 %
FNGIR	-2 656,00 €	
<b>Total</b>	<b>110 505,46 €</b>	
Enfouissement	65 694,72 €	
Sub vidéo protection	17 500,00 €	
FCTVA	329,67 €	
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>83 524,39 €</b>	

Recettes de l'exercice 2022



Dépenses de fonctionnement 2022



## Situation de sécheresse dans l'Oise : la préfète prend un arrêté de restrictions d'usage de l'eau

Les mois de janvier et février se sont inscrits dans la continuité des déficits de précipitations de l'année 2022 après un été particulièrement chaud et sec. Ce déficit pluviométrique de plus de 80 % sur les deux premiers mois de l'année impacte la recharge des nappes d'eau souterraine dont les niveaux sont exceptionnellement bas pour cette période de l'année.

**La préfète en appelle à la vigilance et à la responsabilité de tous les particuliers, des entreprises et des collectivités afin de réduire leur consommation en eau et préserver notre ressource en eau potable. Ces mesures de bon sens et de sobriété de notre consommation d'eau sont l'affaire de chacun et peuvent permettre de préserver de façon efficace cette ressource.**

Alors que certaines parties du département sont déjà placées en alerte et en alerte renforcée, le bassin de l'Ourcq dont fait partie Gondreville reste en vigilance. Voici néanmoins les restrictions apportées aux zones en alerte et qu'il est d'ores et déjà conseillé de respecter pour éviter d'aggraver la situation.

## Mesures de restrictions à respecter

### Niveau alerte



**Interdiction** d'arroser  
les pelouses  
les massifs fleuris  
entre 11h et 18h



**Interdiction** d'arroser  
les jardins potagers  
entre 11h et 18h



**Interdiction** de remplir les plans  
d'eau, piscines privées (de plus d'1 m³)...  
sauf lorsque ce remplissage est lié à la sécurité de  
l'ouvrage ou des utilisateurs, sauf lors de la première  
mise en service pour réception de travaux



**Interdiction** de laver  
les véhicules particuliers  
Ne pas laver les voitures  
hors stations professionnelles  
équipées de système à recyclage



**Interdiction** de nettoyer  
les façades, toitures, trottoirs et  
autres surfaces imperméabilisées  
sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise  
de nettoyage professionnelle.



**Interdiction** d'arroser  
les terrains de sport, les stades,  
les établissements équestres,  
entre 11 h et 18 h  
les golfs entre 8h et 20 h



**Restriction**  
de l'irrigation agricole  
consultez l'arrêté sur  
[www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)



**Réduction** de la  
consommation industrielle  
conformément aux arrêtés préfectoraux d'autorisation  
en vigueur



**Interdiction** d'alimentation des  
fontaines publiques d'ornement  
en circuit ouvert, dans la mesure où cela est techniquement  
possible.

## La chasse aux œufs



L'association Les Puces en Fête a organisé le dimanche 09 avril une chasse aux œufs de Pâques dans le parc du Château. Une vingtaine d'enfants a répondu présent à l'appel des cloches. Ils ont pu explorer les arbustes et bosquets à la recherche des œufs en chocolat. L'association tient à remercier Carolina pour avoir accueilli les enfants, et leurs parents, dans le parc du Château pour cet évènement.

### Programme des Puces en Fête

Voici le programme des prochaines activités de l'association les Puces en Fête que vous pouvez retrouver sur Facebook Les-Puces-En-Fete.

- vendredi 26 mai : Fête des voisins/du village – soirée créole (avec le concours de la Mairie)
- dimanche 25 juin : Brocante
- mardi 31 octobre : Halloween – défilé
- fin novembre : Boîte aux lettres du Père Noël

## Déploiement du compteur Linky sur la commune

SICAE-Oise annonce l'arrivée du compteur Linky dans la commune à compter du 1er juin 2023. SICAE-Oise informera prochainement par courrier l'ensemble des habitants et débutera les appels en vue des prises de rendez-vous sous un délai d'un mois et demi. Des actions de démarchage à domicile en vue d'obtenir des rendez-vous seront réalisées en cas de difficulté à joindre un interlocuteur.

La prise de rendez-vous pour la pose du nouveau compteur s'effectuera dans un créneau de 2h : du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h pour les compteurs non accessibles. Les compteurs accessibles seront eux remplacés avec une information de la semaine d'intervention, sauf souhait du client d'obtenir un rendez-vous.

### L'intervention de remplacement du compteur est totalement gratuite.

Les techniciens de Parera Services, mandatés par SICAE-Oise seront identifiables nominativement au travers de leur badge qu'ils présenteront sur simple demande ainsi que par l'usage de véhicules floqués de la mention « Partenaire SICAE-OISE ».

## Opération Village Propre

La commune a participé à l'opération Hauts-de-France Propres le samedi 18 mars en organisant une matinée citoyenne de nettoyage du village. Malheureusement peu de Gondrevillois et de Gondrevilloises semblent concernés par la propreté de leur village puisque seulement cinq personnes ont retroussé leurs manches pour le confort de tous. Merci donc à Catherine, Isabelle, Fortuné, Alain et Nicolas pour leur courage et leur engagement qui ont permis de ramasser plus de 400 litres de déchets.

### Déjections canines

Des habitants se plaignent de voir fleurir de plus en plus de déjections canines sur les trottoirs du village et notamment devant leur portail. Nous rappelons qu'à la campagne comme à la ville les propriétaires de chiens sont priés de faire preuve de bon sens et de ramasser les crottes de leur animal de compagnie.

### Reprise de la collecte des déchets verts

La collecte des déchets verts a repris depuis le 21 mars. Elle a lieu tous les mardis matin. Les déchets de jardin sont à présenter dans un bac roulant de 240 L ou deux bacs de 120 L (Norme EN 840-1). Les sacs en plastique ne seront pas ramassés. Le brûlage des déchets verts reste interdit et sanctionné par une amende de 450€.

Info Village – avril 2023

Directeur de publication : Alain Bizouard

Rédaction : Nicolas Dubois

Crédit photo Chasse aux œufs : Cathy Laurent



LE TRI  
+ FACILE



ENVELOPPE



COURRIER



BAC DE TRI